



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-092

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Autonome Yvelines & Hauts-de-Seine, en réponse à l'appel à projet Lien social dans les Yvelines au titre de l'année 2023.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la création par la loi n°2015-1776 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, de la Conférence des financeurs, instance départementale au bénéfice du développement de la politique de prévention de la perte d'autonomie sur l'ensemble du territoire,

CONSIDÉRANT que le département des Yvelines a délégué la gestion du concours des deux Conférences des Financeurs à l'Agence Autonome Y,

CONSIDÉRANT l'appel à projet Lien social dans les Yvelines au titre de l'année 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville de Vélizy-Villacoublay a mis en place un nouveau dispositif de lien social au profit des seniors de la Ville,

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de l'Agence Autonome Y d'un montant de 7 900 € pour la réalisation d'activités au sein du nouvel Espace Seniors.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 15/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230215-DEC_2023_092-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Acte affiché du 15/02/2023 au 18/04/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr